



**1 jour
soit 7 h**



**Accessible
à tous**

POUR QUI ?

Toute personne amenée à présider un CSE.

FINALITÉS

Animer et optimiser le déroulement des réunions.
Résoudre les difficultés pratiques liées à la présidence du CSE.
Définir et mettre en œuvre une politique de prévention au sein de l'entreprise.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Maîtriser les obligations et responsabilités du président du CSE
- ▶ Connaître les différentes prérogatives selon la taille du CSE

Conditions d'intervention

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : continu ou séquentiel
- ▶ Effectif mini - maxi : inter (entreprise) 3 à 8 / intra (entreprise) 3 à 8

Prérequis

- ▶ Avoir un rôle d'employeur ou de représentant

Équivalences et passerelles

- ▶ Sans équivalence et passerelle

NOS FORMATEURS

- ▶ Formation animée par un consultant bénéficiant d'une expérience conséquente au sein de différents groupes. Nos consultants sont formés aux techniques d'animation et de formation et interviennent dans tous types de structures.
- ▶ Pendant 6 mois le stagiaire a la possibilité de contacter le formateur sur la mise en applications des acquis de formation dans son milieu professionnel.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1**BIEN CERNER LES PRÉROGATIVES DU CSE****1h**

- ▶ Fonctionnement, rôles et missions, droits et devoirs
- ▶ Allouer les moyens matériels nécessaires, faire face aux demandes d'expertise

2**MAÎTRISER LES OBLIGATIONS DU PRÉSIDENT DU CSE****2.5h**

- ▶ Obligations du président
- ▶ Gestion des crédits d'heures et déplacement
- ▶ Fournir les informations nécessaires au CSE
- ▶ Organiser les relations avec le médecin du travail, l'inspecteur du travail et de la CARSAT

3**ANIMER LES RÉUNIONS****1h**

- ▶ Programmer les réunions et fixer l'ordre du jour
- ▶ Réunir les membres du CSE
- ▶ Conduire les débats, gérer les divergences
- ▶ Rédiger les procès-verbaux (PV)
- ▶ Mise en situation : animation d'une réunion dans un contexte de tension

4**ASSURER LE SUIVI DE LA POLITIQUE SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE****2.5h**

- ▶ Identifier les rapports obligatoires soumis à consultation : bilan de la situation générale de l'HSCT, programme annuel de prévention des risques professionnels, le document unique
- ▶ Faire face à un danger grave et imminent : enquête suite à accident, mesures pour faire cesser le danger
- ▶ Réunir le comité d'urgence et informer l'inspection du travail

Modalités pédagogiques

- ▶ Exposé théorique et pratique par le formateur
- ▶ Échanges et analyses des expériences vécues par les participants avec les pistes de solutions
- ▶ Mises en situation pour une parfaite intégration de nos méthodes

Nature de la validation

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage
- ▶ Assistance technique

Modalités du suivi de formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
 - ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
 - ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
 - ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
 - ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
 - ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable Formation : **Dominique VALADON** - dvaladon@artus-rh.com - Tél : 06 69 15 99 70
- ▶ Référent administratif, handicap et technique : **Coralie MOYER** - cmoyer@artus-rh.com
Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référent pédagogique : **Nathalie MAUJOIN** - nmaujoin@artus-rh.com - Tél : 07 61 99 43 10

ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : **Coralie MOYER** – cmoyer@artus-rh.com – Tél : 06 69 04 38 82

- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référence document : D-E-Programme AEP-VI | Date de création : 31/08/2021

Artus RH, SARL au capital de 10000€ SIREN 802 240 614 RCS Tours
Organisme de formation agréé sous le numéro 24 37 03295 37 à la préfecture du Centre